

AR Prefecture

017-200073690-20250918-202520-DE
Reçu le 23/09/2025

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE
DE ROCHEFORT ET TONNAY-CHARENTE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-cinq le dix-huit septembre à neuf heures trente,

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 11 septembre 2025, s'est réuni, en session, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS,

Etaient présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN	X	
Mme Fabienne LABARRIERE	X	
M. Christophe BERTAUD		X
M. Hervé BLANCHE	X	
M. Sébastien BOURBIGOT	X	
M. Alain BURNET	X	
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE <i>(suppléante de Gérard PONS)</i>		X
M. Jean PROU <i>(suppléant de Caroline CAMPODARVE)</i>		X
Mme Véronique RICHEZ-LEROUGE <i>(suppléante de Christophe SUEUR)</i>		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN <i>(suppléante de Ghislaine GUILLEN)</i>		X
M. Loïc GIRARD <i>(suppléant de Fabienne LABARRIERE)</i>		X
M. Lionel PACAUD <i>(suppléant de Christophe BERTAUD)</i>		X
M. Eric AUTHIAT <i>(suppléant de Hervé BLANCHE)</i>		X
M. Dimitri BUISSON <i>(suppléant de Sébastien BOURBIGOT)</i>		X
M. Thierry LESAUVAGE <i>(suppléant de Alain BURNET)</i>	X	
Mme Lydie DEMENE <i>(suppléante de Emmanuel ECALE)</i>	X	

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Mariette BLAISE – Syndicat Mixte	X	
Mme Myriam CONIL-COMBEAU – Syndicat Mixte		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental	X	
M. Sylvain POULARD - Payeur départemental		X
M. Michael SICARD – Syndicat Mixte	X	
M. Olivier TREGRET - CARO	X	
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

AR Prefecture

017-200073690-20250918-202520-DE
Reçu le 23/09/2025

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	8
Nombre de Membres votants :	7
Nombre de suffrages exprimés :	7
Votes Pour :	7
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 2025/20

OBJET : Approbation de la conservation des sommes versées par M et Mme AUDUBERTEAU pour l'occupation sans titre d'un logement situé au 37 avenue de la Libération à Rochefort

Considérant le contrat en date du 16 avril 2014 par lequel la SCI La Libération a donné en location à Monsieur et Madame Auduberteau un logement situé 37 avenue de la Libération à Rochefort,

Considérant la reprise dudit bail par le Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente, suite à l'acquisition, le 4 novembre 2020, de l'ensemble immobilier appartenant préalablement à la SCI Libération,

Considérant le congé de fin de bail pour motifs légitimes et sérieux adressé à Monsieur et Madame Auduberteau par voie d'huissier le 19 septembre 2022, pour le compte du Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente,

Considérant la date de fin de bail fixée au 23 avril 2023,

Considérant que Monsieur et Madame Auduberteau sont restés occupants dudit logement sans titre jusqu'au 8 janvier 2024 (date de l'état des lieux de sortie),

Considérant que Monsieur et Madame Auduberteau ont versé spontanément la somme de 500 € en tant qu'indemnités d'occupation dudit logement,

Considérant la nécessité d'approuver le principe de la conservation des sommes versées par Monsieur et Madame Auduberteau au profit du Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente,

AR Prefecture

017-200073690-20250918-202520-DE
Reçu le 23/09/2025

Après en avoir délibéré,

le Comité Syndical

DECIDE :

- D'acter le principe de la conservation, par le Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente, des sommes versées par Monsieur et Madame Auduberteau (2 X 250 €) pendant l'occupation sans titre du logement situé au 37 avenue de la Libération à Rochefort.

Adopté à l'unanimité, ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS

